



CHAMPIONNAT DES HAUTS DE SEINE 2023 / 2024

CATEGORIE : **U 11 Mixtes confirmés – 42 engagés**

2^{ème} PHASE

1^{ère} division : 1 poule de 8, matches aller-retour.

2^{ème} division : 1 poule de 8, matches aller-retour.

3^{ème} division : 2 poules de 8 matches aller-retour et une poule de 10 matches aller.

Matches remis sur les week-ends disponibles et en semaine.

1^{ère} et 2^{ème} divisions :

Tous les matches aller doivent impérativement être joués pour le 13 mars.

Tous les résultats et feuilles de marque doivent nous être transmis au 4 juin.

Le vainqueur de chaque division sera proclamé respectivement champion 92 première division et champion 92 deuxième division.

3^{ème} division :

Tous les matches aller doivent impérativement être joués le 13 mars pour les poules de 8.

Tous les résultats et feuilles de marque doivent être parvenus pour le 4 juin pour les trois poules.

- Application du nouveau règlement particulier au mini-basket.

Voir ci-dessous

- QUATRE JOUEURS composent chaque équipe sur le terrain

- Petits panneaux et ballons mini-basket taille 5.

- Temps de jeu : 6 x 4 minutes tout décompté

mi-temps entre les 3^{ème} et 4^{ème} quart temps (10 minutes)

2 mn de repos entre les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} périodes et entre le 4^{ème} et 5^{ème} périodes.

- Feuilles de marques départementales (roses) à faire parvenir au comité, 56 rue des Hautes Pâtures, 92000 NANTERRE.

- Vous pouvez consulter les résultats et les classements sur internet : hautsdeseinebasketball.org

ATTENTION

Le RÈGLEMENT MINI BASKET (pratique CONFIRMÉE), que vous trouverez sur le Google Drive de l'AG 2022 et sur le site du département, doit être intégralement respecté.